

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **03 novembre 2021 à 16 h 00** à l'Hôtel de Ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Messieurs Sylvain Brazeau, Christian Thauvette ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire et Madame Pamela Nantel trésorière, tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 05 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2381-11-21 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2382-11-21 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 03 novembre 2021

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination Vice-Président
4. Approbation du procès-verbal du 06 octobre 2021;
5. Approbation des comptes à payer au 03 novembre 2021;
6. Affectation du surplus réservé pour les boues;
7. Virement de fonds aux réserves 2021;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 03 novembre 2021.

ADOPTÉE

2383-11-21 Nomination Vice-Président

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE Monsieur Sylvain Brazeau soit nommée à titre de vice-président;

QUE ce mandat soit effectif immédiatement jusqu'à la prochaine nomination qui sera au plus tard le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

2384-11-21 Approbation du procès-verbal du 06 octobre 2021

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 06 octobre 2021.

ADOPTÉE

2385-11-21 Approbation des comptes à payer au 03 novembre 2021

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 03 novembre 2021 au montant total de 50 738.13\$ à savoir les chèques numéro 4382 à 4393 pour un montant de 21 839.15 \$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 28 898.98 \$.

ADOPTÉE

2386-11-21 Affectation du surplus réservé pour les boues

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une facture du fournisseurs « Les Consultants Mario Cossette inc. », au montant net de 135 002.37\$, pour les travaux de disposition des boues accumulées dans les géotubes.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2311-12-20, qui octroyait le mandat au fournisseur, prévoyait que la dépense soit payée par une affectation du surplus réservé pour les boues

EN CONSÉQUENCE

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

Qu'un montant de 135 002.37\$ soit transféré du fond de surplus réservé pour les boues aux revenus de l'exercice 2021

ADOPTÉE

2387-11-21 Virement de fonds aux réserves 2021

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

D'AUTORISER le trésorier à transférer les fonds suivants aux réserves :

100 000 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;
15 000 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;
2 000 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments.

Suite à ces transferts, la RAC disposera des fonds suivants:

133 498 \$ au fond de traitement et de disposition des boues;
46 797 \$ au fond d'entretien et de réparation des équipements;
49 500 \$ au fond d'entretien et de réparation des bâtiments;

ADOPTÉE

Varia

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2388-11-21 Levée de l'assemblée ordinaire du 03 novembre 2021

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 03 novembre 2021 soit levée à 16 h 20

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire